



En 2019, le salaire net moyen dans la fonction publique augmente de 1,1 % en euros courants

Dans l'ensemble de la fonction publique, tous statuts confondus (mais hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis), le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) est de 2 320 euros par mois en 2019. Il augmente de 1,1 % en euros courants entre 2018 et 2019 (après +0,8 % entre 2017 et 2018). Cette hausse reflète d'une part les progressions salariales individuelles et d'autre part les variations de la composition de l'emploi dans la fonction publique, du fait des promotions, des départs à la retraite et des recrutements. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés, aux rémunérations en moyenne inférieures à celles des autres agents, a notamment continué de baisser en 2019. La hausse du salaire net moyen en euros courants provient également de la reprise de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) pour les fonctionnaires ainsi que de l'exonération des cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires pour les agents de la fonction publique concernés.

Le salaire brut moyen augmente quant à lui de 1,1 % en euros courants en 2019 après +2,0 % en 2018. Il évolue comme le salaire net moyen en 2019, l'effet de la hausse du taux de cotisation retraite pour les fonctionnaires (+0,3 point en 2019) au titre de la réforme des retraites de 2010 étant globalement compensé par l'exonération de cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires.

En euros constants, le salaire net moyen de l'ensemble de la fonction publique est stable

Corrigé de la hausse des prix (+1,1 % après +1,8 %), le salaire net moyen en EQTP dans la fonction publique est stable en 2019 en euros constants, à 2 320 euros par mois. Il avait baissé de 1,0 % en 2018.

Dans la fonction publique d'État (FPE), au sein des ministères et établissements publics nationaux, le salaire net moyen en EQTP est stable en euros constants en 2019, à 2 600 euros par mois. Dans la fonction publique territoriale (FPT), il augmente de 0,4 % en euros constants, à 1 990 euros par mois. Dans la fonction publique hospitalière (FPH), qui regroupe les personnels des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, il diminue de 0,8 % en euros constants, à 2 310 euros par mois.

En partenariat avec :

Salaire mensuel moyen en EQTP

(niveaux en euros)

	Niveau 2019 (p)	Évolution entre 2017 et 2018 (%)		Évolution entre 2018 et 2019 (%)	
		euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Ensemble de la Fonction publique					
Brut	2860	2,0	0,1	1,1	0,0
Net	2320	0,8	-1,0	1,1	0,0
Fonction publique de l'État - FPE					
Brut	3220	1,7	-0,1	1,1	0,0
Net	2600	0,6	-1,2	1,1	0,0
Fonction publique territoriale - FPT					
Brut	2460	2,3	0,4	1,6	0,5
Net	1990	1,0	-0,8	1,5	0,4
Fonction publique hospitalière - FPH					
Brut	2840	1,9	0,0	0,3	-0,8
Net	2310	0,9	-1,0	0,3	-0,8

(p) les données 2019 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France (hors Mayotte), hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis ; y compris bénéficiaires de contrats aidés ; en équivalent temps plein.

Source : Insee, Siasp.

Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants résultent principalement des différences de structure en termes de catégories hiérarchiques, de statuts et de types d'emplois occupés. Ainsi, dans la FPE, de l'ordre de six agents sur dix appartiennent à la catégorie A, contre trois sur dix dans la FPH et un sur dix dans la FPT. À l'inverse, les trois quarts des agents de la FPT et la moitié de ceux de la FPH sont de catégorie C contre un agent sur cinq dans la FPE.

En 2019, la rémunération moyenne des personnes en place dans la fonction publique augmente de 1,1 % en euros constants

Le renouvellement du personnel tend à abaisser le salaire moyen car les générations entrantes sont moins rémunérées que celles partant à la retraite (« effet de noria »). La moindre dynamique en 2019 des salaires dans la FPH par rapport aux deux autres versants s'explique en partie par le fait que cet effet y est bien plus marqué : l'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » pèse pour -1,1 point dans l'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPH, contre -0,7 point dans la FPE et -0,5 point dans la FPT. Au-delà de cet effet, la rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) qui mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents deux années consécutives est moindre dans la FPH que dans la FPE et la FPT.

La RMPP reflète notamment les effets de carrière liés à l'ancienneté ainsi que d'autres évènements individuels tels que les heures supplémentaires, les rachats de CET, les rappels, les arrêts de travail... Cet indicateur porte sur un champ excluant les entrants et les sortants et se limitant aux agents présents la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail. Il concerne près de deux tiers des agents, compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre (entrées dans la fonction publique, sorties, changements d'employeur) et des changements de quotité de travail.

En 2019, dans l'ensemble de la fonction publique, la RMPP nette augmente de 1,1 % en euros constants, après une quasi-stabilité en 2018 (-0,1 %). Elle augmente plus fortement dans la FPE (+1,5 %) et dans la FPT (+1,2 %) que dans la FPH (+0,4 %).

Rémunération moyenne des personnes en place

	Évolution entre 2017 et 2018 (%)		Évolution entre 2018 et 2019 (%)	
	euros courants	euros constants	euros courants (p)	euros constants (p)
Ensemble de la Fonction publique				
Brut	2,9	1,1	2,3	1,2
Net	1,8	-0,1	2,3	1,1
Fonction publique de l'État – FPE				
Brut	3,1	1,2	2,6	1,5
Net	2,0	0,1	2,6	1,5
Fonction publique territoriale – FPT				
Brut	2,7	0,9	2,4	1,3
Net	1,5	-0,4	2,3	1,2
Fonction publique hospitalière – FPH				
Brut	2,8	1,0	1,4	0,3
Net	1,9	0,0	1,5	0,4

(p) les données 2019 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France (hors Mayotte), hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis ; y compris bénéficiaires de contrats aidés ; en équivalent temps plein.

Source : Insee, Siasp.

Révisions

Par rapport aux publications Insee Première n°1810, n°1812 et n°1819 relatives aux salaires dans chacun des trois versants de la fonction publique en 2018, seule l'évolution en euros constants du salaire net moyen dans la FPT entre 2017 et 2018 a été légèrement révisée (de 0,1 point à la hausse).

Pour en savoir plus

Le champ de suivi des salaires dans les trois versants de la fonction publique couvre les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les agents de catégorie ou statut particuliers (médecins, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat, etc.) ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. En sont exclus les militaires, assistants maternels et familiaux, les apprentis ainsi que les internes et externes des hôpitaux.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salaire net (de prélèvements sociaux)** est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

La **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est le salaire moyen en EQTP des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Les données détaillées 2018 :

– Insee Première n° 1810 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4634885>

– Insee Première n° 1812 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4647813>

– Insee Première n° 1819 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4771919>

– Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2020

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2020-0>

Le suivi de l'emploi en 2019 dans les trois versants de la fonction publique est disponible dans l'Insee Première n°1842 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5232488>

Les documents méthodologiques relatifs à la source Siasp sont disponibles en rubrique « Sources et méthodes » sur insee.fr (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/sou-systeme-info-agent-service-pub-siasp.htm>) et en rubrique

Études & Statistiques/Documents et méthodes sur [fonction-publique.gouv.fr](https://www.fonction-publique.gouv.fr/documents-et-methodes) (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/documents-et-methodes>).

Prochaine publication en mars 2022

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr